

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 27 janvier 2016**

- Présents : *Le Maire*, Josiane MEHLEN  
*Les Adjoints* : Jean-Claude ERNY, René ISSELE, Jean-Luc RINGENBACH,  
Marie-Thérèse CLAER.  
*Les Conseillers Municipaux* : Hubert BALDECK, Sébastien BALDECK, Olivier  
GUILLET, Thierry CLADEN, Christian BALDECK, Serge BAEUMLIN, Nadia  
BLEU, Jacquemine WIECKOWSKI, Sarah IZQUIERDO, Doris BATO, Jean-  
Pierre BERTRAND, Kibar UZUMBAG, Rémy BEHA, Claudine RODRIGUES,  
Sabine ROCA, Valérie RUETSCH.
- Excusés : M. Christine BOHLER, Sarah IZQUIERDO, Doris BATO, J. BERTRAND.
- Procurations : M. Christine BOHLER à M. Thérèse CLAER  
Sarah IZQUIERDO à Josiane MEHLEN  
Doris BATO à Jean-Luc RINGENBACH

**Objet : Lancement de la procédure de « Grenellisation » du PLU**

La commune de Morschwiller-le-Bas a transformé son Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) en mars 2010.

Depuis cette date, la loi « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2010 dite « GRENELLE II » est intervenue et complète le dispositif de la loi SRU en imposant notamment aux PLU de fixer les conditions permettant de réduire la consommation d'espace et la consommation énergétique, de protéger la biodiversité et de préserver des continuités écologiques.

Celle-ci a ensuite été complétée par la loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 qui a renforcé la dimension environnementale et territoriale des documents d'urbanisme en leur fixant de nouveaux objectifs (art L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme).

Le PLU, dont le rôle est renforcé, constitue désormais le support pour l'émergence d'un véritable projet de territoire et se voit doté de nouveaux outils facilitant sa mise en œuvre opérationnelle. Son élaboration suit une démarche logique : l'analyse de l'état des lieux permet d'identifier les enjeux puis de choisir un projet d'avenir décliné en actions.

Afin de se mettre en conformité avec ces nouvelles réglementations et poursuivre la maîtrise du développement de la commune, il y a donc lieu de lancer une consultation visant à trouver le Bureau d'études qui accompagnera la Collectivité et réalisera le document.

Ces explications apportées et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE PRESCRIRE** la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 mars 2010
- **ASSURER** la Maîtrise d'Ouvrage de l'opération
- **DE LANCER** l'appel public à la concurrence pour un marché à procédure adaptée dans le cadre de cette prestation intellectuelle
- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter toutes les subventions possibles
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder à toutes démarches utiles à la réalisation de cette révision.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme :  
Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte.

Morschwiller-le-Bas, le 15 février 2016

Le Maire,



Josiane MEHLEN  
Vice-Présidente du CD 68

*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions  
de la loi n° 82-623 du 22.07.1982*

Accusé de réception en préfecture  
068-216802181-20160127-D20160127-6-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2016  
Date de réception préfecture : 15/02/2016